



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 336

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160568

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Delegation de Service Public de la creche "La Source" - Avenant n°4 au contrat d'affermage -
Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 336

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 160568

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Delegation de Service Public de la creche "La Source" - Avenant n°4 au contrat d'affermage - Approbation.

□ Rappel et Références :

Par délibération du 6 février 2012, le Conseil municipal a approuvé le contrat de Délégation de Service Public liant la ville de Saint-Etienne et l'association Léo Lagrange Centre Est pour la gestion par affermage de la crèche "La Source".

Par un avenant n°1 au contrat, passé en délibération le 17 septembre 2012, l'association Léo Lagrange Crèche "La Source" s'est substituée à l'association Léo Lagrange Centre Est pour la gestion et l'affermage de la crèche "La Source".

Par un avenant n°2 au contrat, passé en délibération le 4 février 2013, différents éléments ont été annexés au contrat : le projet d'établissement de la crèche "La Source", l'inventaire contradictoire qualitatif et quantitatif des biens a été réalisé en présence de la ville et de l'association le 17 septembre 2012. De plus, un état des lieux contradictoire des locaux et des espaces extérieurs a été réalisé. Enfin, l'avenant intègre la possibilité de mise à disposition des locaux au Club Léo Lagrange pour des activités d'éveil artistique et psychomoteur et un droit de passage pour les véhicules de la ville pour accéder au parc mitoyen.

Par un avenant n°3 approuvée par délibération n°41 du 1er février 2016, le plan initialement contractualisé a été modifié pour permettre la création d'un passage public piétonnier.

□ Motivation et Opportunité :

La durée du contrat a été fixée à 6 ans à partir du 1er mars 2012, avec une ouverture au public effective au 1er octobre 2012, les locaux ayant été mis à disposition deux semaines avant l'ouverture au public.

L'inscription et la fréquentation des enfants fonctionnent sur un rythme d'année scolaire de septembre à août, compte tenu des départs d'enfants en école maternelle uniquement en début d'année scolaire. De fait 35% à 40% des usagers sont renouvelés chaque année à la rentrée de septembre.

C'est pourquoi il est proposé de prolonger le contrat de délégation de service public jusqu'au 31 juillet. Cela permet de garantir aux enfants une continuité pédagogique et permet aux familles restantes de se positionner librement sur le choix de leur mode de garde.

□ Contenu :

L'avenant n°4 prolonge le contrat de délégation de service public de cinq mois du 1er mars au 31 juillet 2018. Il fixe la participation de la ville pour compensation des contraintes de service public pour l'année 2018. Le montant global du contrat est augmenté de 7,7%.

La Commission de Délégation de Service Public, en date du 14 juin 2016 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

□ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : Plus 370 318,13€pour 5 mois supplémentaires

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	84 250,00 €					CAF + Familles : 286 068,13 €
dont personnel						

supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée communale de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°4 au contrat d'affermage de la crèche "La Source",
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer cet avenant dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	Exercice 2018 : chapitre 67 - Article 67 443 chapitre 70 et 74 -Articles 7478 et 7066
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Samy KEFI-JEROME